

Réglementation FIM

1. Selon la réglementation FIM, le tapis doit absorber au minimum 1,5 litres d'huile par m² soit 1500ml /m² pour être qualifié de tapis environnemental.

Les tests sont directement fait dans l'entreprise, voici les résultats obtenus :

Test d'absorption d'huile

Densité: 10 ml soit 9.2 g

= 0,92 g / ml

Absorption de 120g d'huile :

Surface 20x 25cm = 0,05m²

120 / 0,05 = 2400 g/m²

= 2400 / 0,92 = 2608,696 ml/m²

Nous obtenons des scores bien supérieurs aux règlements FIM.

2. Compte tenu de la structure fermée, aucun résidu ne peut atteindre le fond du tapis. La semelle doit être en plastique, à l'exclusion du latex. L'ensemble doit être résistant à la traction et à la déchirure. En fin de vie, le tapis doit être présenté comme déchet huileux en déchetterie.

3. Nos tapis sont également certifié ISO9001